



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Département de l'environnement

La Ministre de l'Environnement,

Vu les articles 2, 34, 35 et 37 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles ;

Vu le règlement grand-ducal du 6 novembre 2009 portant désignation des zones spéciales de conservation ;

Vu la décision du Gouvernement en conseil du 13 janvier 2017 relative au plan national concernant la protection de la nature 2017 - 2021 et ayant trait à sa première partie intitulée « Stratégie nationale Biodiversité » ;

Vu le plan de gestion pour parties des districts hydrographiques internationaux du Rhin et de la Meuse situées sur le territoire luxembourgeois ainsi que du programme de mesures y afférent tel qu'approuvés par le Gouvernement en conseil en date du 16 mars 2018 ;

Vu le plan de gestion des risques d'inondation du Grand-Duché de Luxembourg tel qu'approuvés par le Gouvernement en conseil en date du 16 mars 2018 ;

Vu l'avis du Conseil supérieur pour la protection de la nature et des ressources naturelles ;

Arrête :

Art. 1^{er}. Est arrêté le plan de gestion « Cruchten - Bras mort de l'Alzette » concernant la zone spéciale de conservation « Cruchten - Bras mort de l'Alzette », codée LU0001044, qui figure en annexe.

Art. 2. Le présent arrêté, ainsi que le plan visé à l'article 1^{er} et ses annexes seront publiés au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg et sur un site électronique installé à cet effet.

Luxembourg, le 11 OCT. 2018

Carole DIESCHBOURG
Ministre de l'Environnement

Annexe I

Plan de gestion Natura 2000 « Cruchten - Bras mort de l'Alzette » relatif à la zone spéciale de conservation « Cruchten - Bras mort de l'Alzette » LU0001044

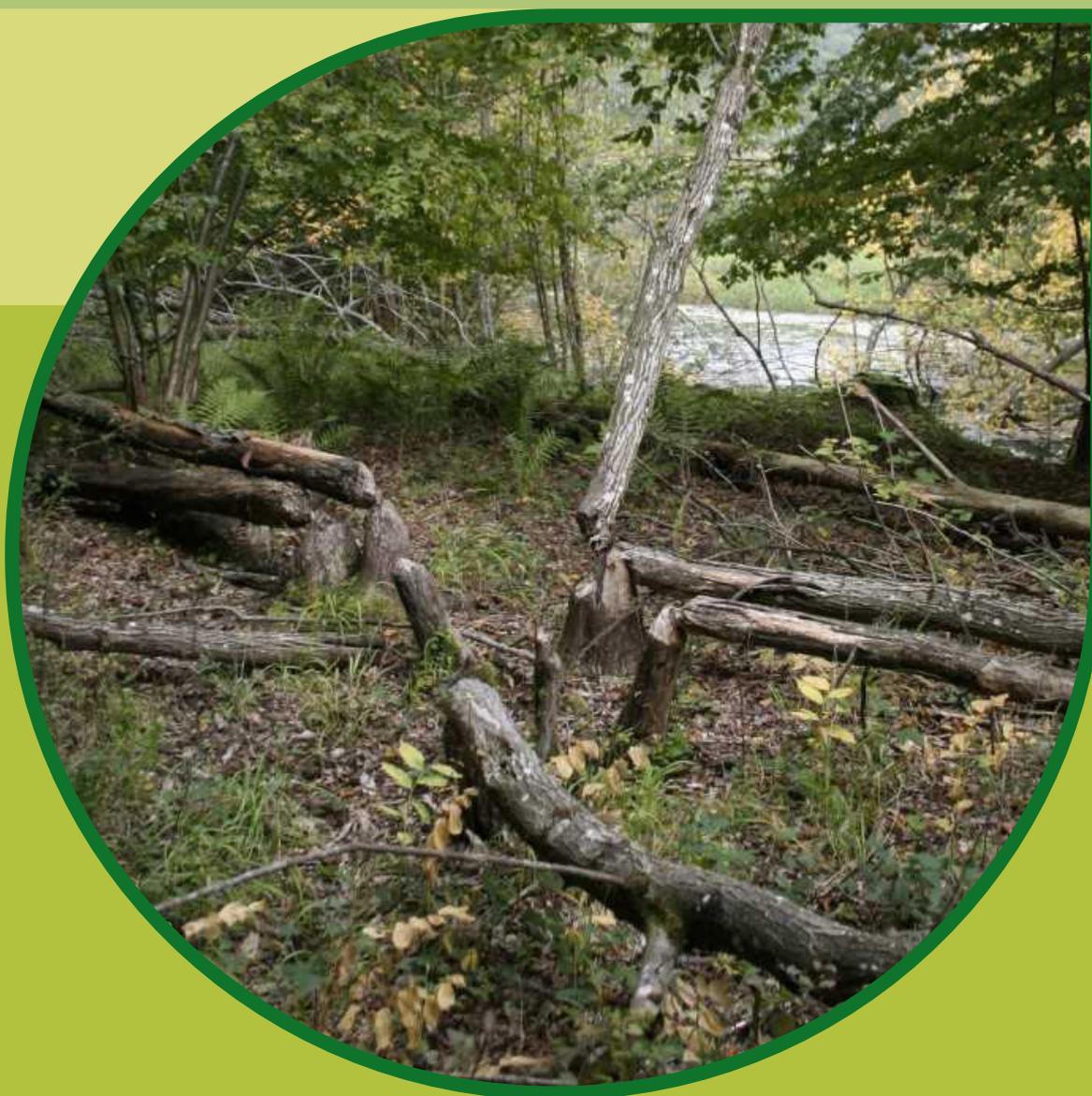
8105 11 01 11

Période 2018-2027

Version 1.1

Plan de Gestion Natura 2000

LU0001044 «Cruchten - Bras mort de l'Alzette»



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Administration de la nature et des forêts



1 Cadre et période de validité du plan de gestion

Le présent plan de gestion concerne la Zone Spéciale de Conservation « Cruchten - Bras mort de l'Alzette » (LU0001044). Il précise les objectifs de conservation à long terme, identifie et hiérarchise des zonages à enjeux spécifiques. Les pressions, risques et menaces principaux, susceptibles d'affecter les objectifs de conservation de la zone y sont repris. Ce plan retient des objectifs opérationnels déclinés en mesures quantifiées pour une durée de 10 ans (2018-2027). Dans ce qui suit, le « site » désigne la surface couverte par le présent plan de gestion.

Code	Nom	Type	ha	% total
LU0001044	«Cruchten - Bras mort de l'Alzette »	ZSC	20,9	100%
Total			20,9 ha	

2 Description du site et intérêts principaux

Le site a une surface totale de 20,9 ha et est limité à l'ouest par la ligne de chemin de fer Mersch – Ettelbruck. Il s'agit d'un ancien méandre de l'Alzette qui est encore en eau. Le bras mort forme un plan d'eau de profondeur variable et toujours en communication avec les eaux de l'Alzette par l'intermédiaire de la nappe alluviale.

L'intérêt principal de ce site est la présence de types d'habitats liés aux eaux. Un autre habitat important est la hêtraie à Mélisque et aspérule. Le Castor d'Europe est l'espèce-cible de ce site.

Le substrat géologique est composé depuis la rivière jusqu'à la crête du versant par une couche d'alluvions, puis Ceratites supérieures sableuses, puis Marnes bariolées avec intercalation de Grès et de dolomie du Keuper inférieur. Finalement on y trouve des couches du Keuper moyen, Keuper à Pseudomorphoses de sel, Marnes rouges gypsifères et Grès à roseaux, puis du Keuper à marnoltes compactes en limite de crête. Le centre de la zone est couvert par des sols argilo-caillouteux à charge dolomitique, non gleyifiés, à horizon B structural. Au nord-ouest du site se trouve des sols argileux à argileux lourds, non gleyifiés sur substrat de marnes, au sud des sols sablo-limoneux et limoneux, non gleyifiés à modérément gleyifiés. La vallée de l'Alzette est occupée par des alluvions.

À part le plan d'eau qui occupe 6,5% de la surface, le site est essentiellement couvert par des forêts (+- 65%). Les territoires agricoles occupent environ un tiers du site. Les berges du bras mort sont colonisées par des saules, des aulnes, des peupliers et de jeunes épicéas.

3 Evaluation de l'état de conservation des habitats et espèces

a) Habitats

Habitats communautaires et biotopes nationaux du milieu ouvert		Surface (ha)	Etat de conservation			Au niveau national
Code	Nom		Au niveau du site			
			A	B	C	
3150	Lac eutrophe naturel avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition	0,43		100%		U2
BK06	Roselières	0,1		100%		XX
8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	0,03		100%		FV
9130	Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum	0,87	100%			FV
BK13	Futaies feuillues contenant plus de 50 % d'essences feuillues	10,85		100%		FV

A : très bon ; B : bon à moyen ; C : médiocre à mauvais

FV : favorable ; U1 : non favorable inadéquat ; U2 : non favorable mauvais ; XX : inconnu

b) Espèces

Espèces									
Nom français	Nom allemand	Dir. Habitats Ann. II	Dir. Habitats Ann. IV	Dir. Habitats Ann. V	Dir. Oiseaux Ann. 1	Dir. Oiseaux Art. 4.2	Population actuelle	Tendance site	Etat de conservation au niveau national
Castor d'Europe	Europäischer Biber	•					présent (au moins 1)	➔	U2
Martin-pêcheur d'Europe	Eisvogel				•		présent		U1
Milan Royal	Rotmilan				•		présent ; habitat de chasse		U1
Chat sauvage	Wildkatze		•				présent ; corridor du chat sauvage	➔	U1

4 Objectifs à long terme

<p>Priorité (PR) Enjeu de l'habitat/espèce pour le site: A – très haute; B – haute; C – moindre; D – indicateur () – <i>actuellement non présent/confirmé, mais à restaurer à (long) terme</i></p>	<p>Potentiel de développement (PD) A – maintien B – maintien et amélioration C – amélioration</p> <p>Objectifs biologiques sur 30 ans (OB)</p>
--	--

Objectifs à long terme « Bras Mort » et « Prairies humides »

Objectifs généraux :

- Maintien et mise en place d'activités agricoles favorables à la biodiversité et réduction de l'apport de pesticides et d'engrais
- Conversion de labours en prairies extensives le long du plan d'eau et installation d'une zone tampon
- Sécurisation de terrains agricoles et sylvicoles par achat ou échange
- Amélioration de la qualité de l'eau
- Amélioration des habitats des espèces liées à la plaine alluviale par restauration de forêts alluviales et des prairies avec dépressions humides (par enlèvement des drainages existants et abandon de l'entretien des drainages)
- Eviter l'emploi d'engin lourd
- Eviter la pollution lumineuse

Habitats et espèces	PR	PD	OB	Commentaires
Castor d'Europe	A	B	1 famille	Maintien/création de bandes herbeuses, voire mégaphorbiaies et saules, au bord des cours d'eaux. Empêchement de l'implantation de castors canadiens
3150 - Lacs eutrophes	B	C		Installation d'une zone tampon d'au moins 20 mètres Analyse régulière de la qualité de l'eau (physico-chimique, poissons, macroinvertébrés)
91E0* - Forêts alluviales	B	C	1 ha	Conversion de résineux en forêt alluviale
6430 - Mégaphorbiaies	B	C	0,22 ha	Développement des mégaphorbiaies d'une largeur de 5 m sur les surfaces ouvertes adjacents au bras mort

Objectifs à long terme « Forêts »

Objectifs généraux :

- Favoriser la futaie irrégulière en visant des futaies structurées et mélangées en mosaïque
- Maintenir le bois mort, les arbres biotopes et notamment tous les arbres à cavités, notamment par l'aménagement d'îlots de vieillissement.
- Maintien de la futaie feuillue stratifiée présentant des strates herbacée et arbustive claires
- Améliorer la structure de lisières forestières extérieures et prévoir des corridors écologiques pour certaines espèces rares

Habitats et espèces	PR	PD	OB	Commentaires
9130 - Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum	C	B	2 ha	Maintien de vieux hêtres
8220 - Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	C	B	/	Débroussaillage régulier et sécurisation de la pente proche de la ligne ferroviaire
Chat sauvage	C	C		Maintien et amélioration des corridors écologiques (lisières, fourrés)
9160 - Chênaies du Stellario-Carpinetum	(C)	C	3 ha	Amélioration des peuplements de jeunes chênes (BK13) vers la Chênaie du Stellario-Carpinetum (durée > 50 ans ; act. 0ha)

Objectifs « Sensibilisation »

- Orienter la pratique d'activités de loisirs et activités sportives vers une découverte respectueuse de la nature et préservation de la quiétude des zones sensibles.
- Information et sensibilisation des acteurs concernés, notamment les propriétaires forestiers et les propriétaires des milieux ouverts, les exploitants agricoles ainsi que les visiteurs et habitants. (Campagnes d'information, visites spécifiques thématiques, panneaux d'information, dépliants, ...)

5 Pressions, risques et menaces

Le tableau suivant reprend les pressions, risques et menaces qui entraînent ou pourraient entraîner la détérioration d'habitats respectivement la perturbation d'espèces cibles.

Code	Pressions, risques et menaces sur les différents « enjeux » du site LU0001044	Bras mort / Prairies	Forêts
A02.01) Intensification des pratiques agricoles (engrais, pesticides, amendements, réensemencement des prairies et sursemis)	X	
A02.02) Labours dans la plaine alluviale	X	X
A02.03) Retournement de prairies permanentes	X	
A07) Utilisation de biocides (herbicides, rodenticides, insecticides, fongicides), d'hormones et de produits chimiques) Traitement chimique contre Rumex crispus et Rumex obtusifolius le long des cours d'eau et fossés drainants	X	X
A03.01) Fauchage intensif ou intensification	X	
A06.01.01) Cultures annuelles avec un risque important d'érosion	X	
A08) Fertilisation (engrais, amendements)) Fertilisation à moins de 10 m des cours d'eau	X	
B02.04) Enlèvement de bois mort et de vieux bois	X	X
B02.01) Plantation de résineux à moins de 30 m des cours d'eau et en zone alluviale	X	
B02.02) Coupes rases > 0,5 ha		X
D01) Agrandissement ou création de nouveaux chemins	X	X
D01.01	Perturbations dues à :) Sentiers, chemins, pistes cyclables) Fréquentation du site hors sentiers balisés) Activités récréatives / sportives / de loisir en dehors de chemins balisés (VTT, spéléologie, geocaching)) Divagation de chiens sans laisse en période de nidification) Camping sauvage	X	X
E04) Constructions (sauf abris légers agricoles ou forestiers)	X	X
H01.05) Pollution diffuse des eaux de surface due aux activités agricoles ou forestières (p.ex. accès du bétail aux cours d'eau si densité du cheptel élevée)	X	X
H02.06) Pollution diffuse des eaux souterraines due aux activités agricoles ou forestières	X	X
H06.02) Pollution lumineuse	X	X
I01) Espèces invasives, introduction d'espèces non indigènes	X	X
I02) Densité de gibier élevée) Peuplement de poissons (pêche)		X
J02.01) Comblement des mares / bras mort	X	
J02.05.03) Modification des eaux stagnantes	X	
J02.05) Changements hydrologiques anthropiques e.a. l'entretien des drainages	X	

J02.06.01) Curage/Drainage et entretien des drainages	X	X
K01.01 K02.02) Erosion surfacique et accumulation organique (valables aussi pour les parcelles en dehors du site mais avec un impact immédiat sur le site!)	X	

6 Zonages et objectifs opérationnels

a) Les zonages

Lors de l'élaboration du plan de gestion, différentes zones paysagères ont été identifiées. Ces zones sont définies par

- un voisinage de certains types d'habitats
- la présence d'espèces qui occupent des habitats similaires
- une exploitation ou une gestion comparable
- des menaces semblables
- un potentiel de développement analogue.

Pour l'ensemble des sites Natura 2000 au Luxembourg, ces zonages ont été subdivisés en 3 sous-zonages classés en priorités (ZX1 : très prioritaires, ZX2 : prioritaires et ZX3 : moins prioritaires) qui ont des objectifs semblables.

Ces zones définissent des entités paysagères pour lesquelles des objectifs à long terme (OLT) peuvent être formulés. Pour le site « Cruchten - Bras mort de l'Alzette » la zone suivante a été identifiée :

Zonage	Description	Surface (ha)
Bras mort (ZB)	Zonage très prioritaire regroupant le bras mort, la roselière et les forêts alluviales entourent le plan d'eau (y inclus une zone tampon de 20 mètres autour du bras mort dans les prairies et labours) Objectifs : - Restauration d'une forêt alluviale - Achat du bras mort et du peuplement résineux - Installation d'une bande tampon - Conversion de labours en prairies - Analyse régulière de la qualité d'eau	3,0
Prairies humides (ZP)	Zonage prioritaire regroupant les prairies et terres agricoles : Objectifs : - Conversion des labours en prairies - Achat (ou échange) des labours à l'ouest du bras mort pour mise en œuvre de mesures d'extensification	5,1
Forêts (ZF3)	Zonage moins prioritaire regroupant les feuillues, la hêtraie et une pente rocheuse siliceuse.	12,8

b) Les objectifs opérationnels

Objectifs opérationnels : « Bras mort » (ZB)			Objectif	Priorité
Zonage très prioritaire	1.	Installation d'une zone tampon (<u>pas</u> d'engrais, pesticides) à végétation basse de 20 m autour du bras mort (côté milieu ouvert)	1,35 ha	1
	2.	Développement des mégaphorbiaies d'une largeur de 5 m sur 100% des surfaces ouvertes (agricoles) adjacents au bras mort	0,22 ha	1
	3.	Sécurisation par achat ou échange d'un peuplement résineux non en station entourant le bras mort	0,26 ha	1
	4.	FP : Transformation du peuplement résineux non en station en forêt alluviale (saules, aulnes)	0,3 ha	
	5.	Analyse régulière de la qualité d'eau du plan d'eau	2018	1
	6.	Achat pour sécurisation à long terme de la parcelle formant le plan d'eau du bras mort	0,36 ha	1
		Mesure Directive Cadre Eau hors site :		
7.) [HY II.10] Mesures légères : développement de la rétention du cours d'eau favorisant la régénération spontanée du lit au lieu-dit « Troff » (DCE 3408 / SIC 405)	490 m	3	

Objectifs opérationnels : « Prairies humides » (ZP)			Objectif	Priorité
Zonage prioritaire	8.	Extensification des prairies existantes par mesures agri-environnementales ou contrats de biodiversité	1,1 ha	1
	9.	Sécurisation par achat des labours entourant le bras mort (à l'ouest du bras) et conversion en prairie humide	3 ha	1
	10.	Extensification des labours au sud du bras par <u>la réduction</u> des entrants (engrais ou pesticides) par mesures agri-environnementales	2,8 ha	1
	11.	Mise en place d'un panneau informatif sur le site et ses objectifs de conservation le long de la piste vélo		3

Objectifs opérationnels : « Forêts » (ZF3)			Objectif	Priorité
Zonage moins prioritaire	12.	FS : Création d'un îlot de vieillissement (DOM. Mersch Parcelle 6 PQ 11)	0,8 ha	1
	13.	FS : maintien des vieux chênes désignés en vue d'être maintenus (Überhälter) comme arbres biotope		2
	14.	Sécurisation de la pente rocheuse par dégagement des robiniers et végétation ligneuse tous les 5 ans et à proximité de la ligne ferroviaire (habitat 8820 continuant hors du site)	9,3 ares	2
	15.	Analyse des limites géographiques actuelles du site par le Comité de pilotage en vue de trouver des nouvelles limites du site plus cohérentes avec les limites naturelles du site		2

FS : Forêt soumise ; FP : Forêt privée

7 Annexes - Table des cartes

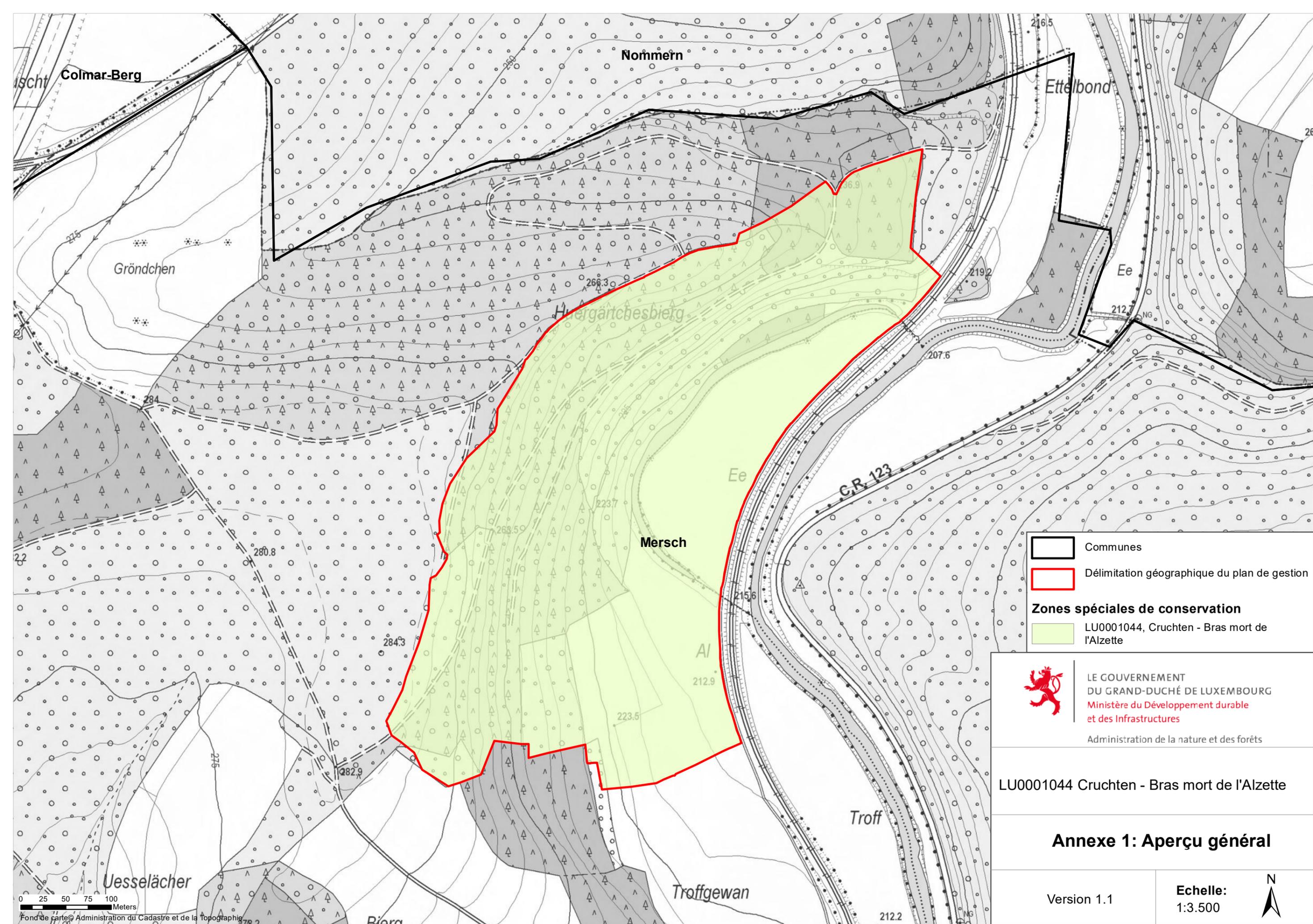
Annexe 1 « Aperçu général »

Annexe 2 « Habitats et biotopes »

Annexe 3 « Espèces prioritaires »

Annexe 4 « Zonages »

Annexe 5 « Evaluation hydromorphologique »



Nommern

Ettelbond

Gröndchen

Hergärchesberg

Ee

Mersch

Ee

Al

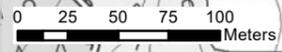
C.R. 123

Troff

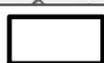
Troffgewan

Wesselächer

Rierr



Fond de carte © Administration du Cadastre et de la Topographie

-  Communes
-  Délimitation géographique du plan de gestion
- Zones spéciales de conservation**
-  LU0001044, Cruchten - Bras mort de l'Alzette



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

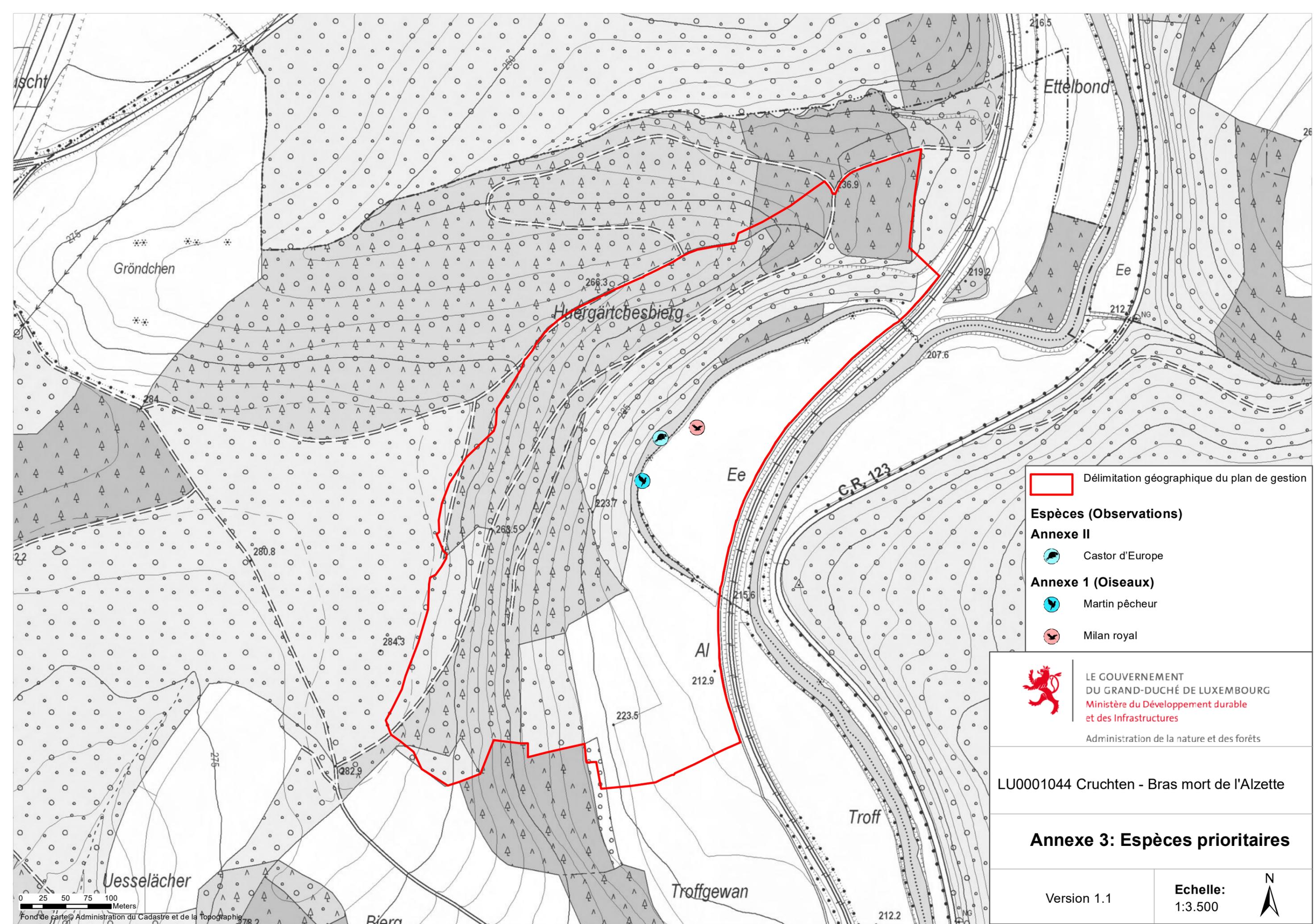
Administration de la nature et des forêts

LU0001044 Cruchten - Bras mort de l'Alzette

Annexe 1: Aperçu général

Version 1.1	Echelle: 1:3.500
-------------	----------------------------





 Délimitation géographique du plan de gestion

Espèces (Observations)

Annexe II

 Castor d'Europe

Annexe 1 (Oiseaux)

 Martin pêcheur

 Milan royal



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Administration de la nature et des forêts

LU0001044 Cruchten - Bras mort de l'Alzette

Annexe 3: Espèces prioritaires

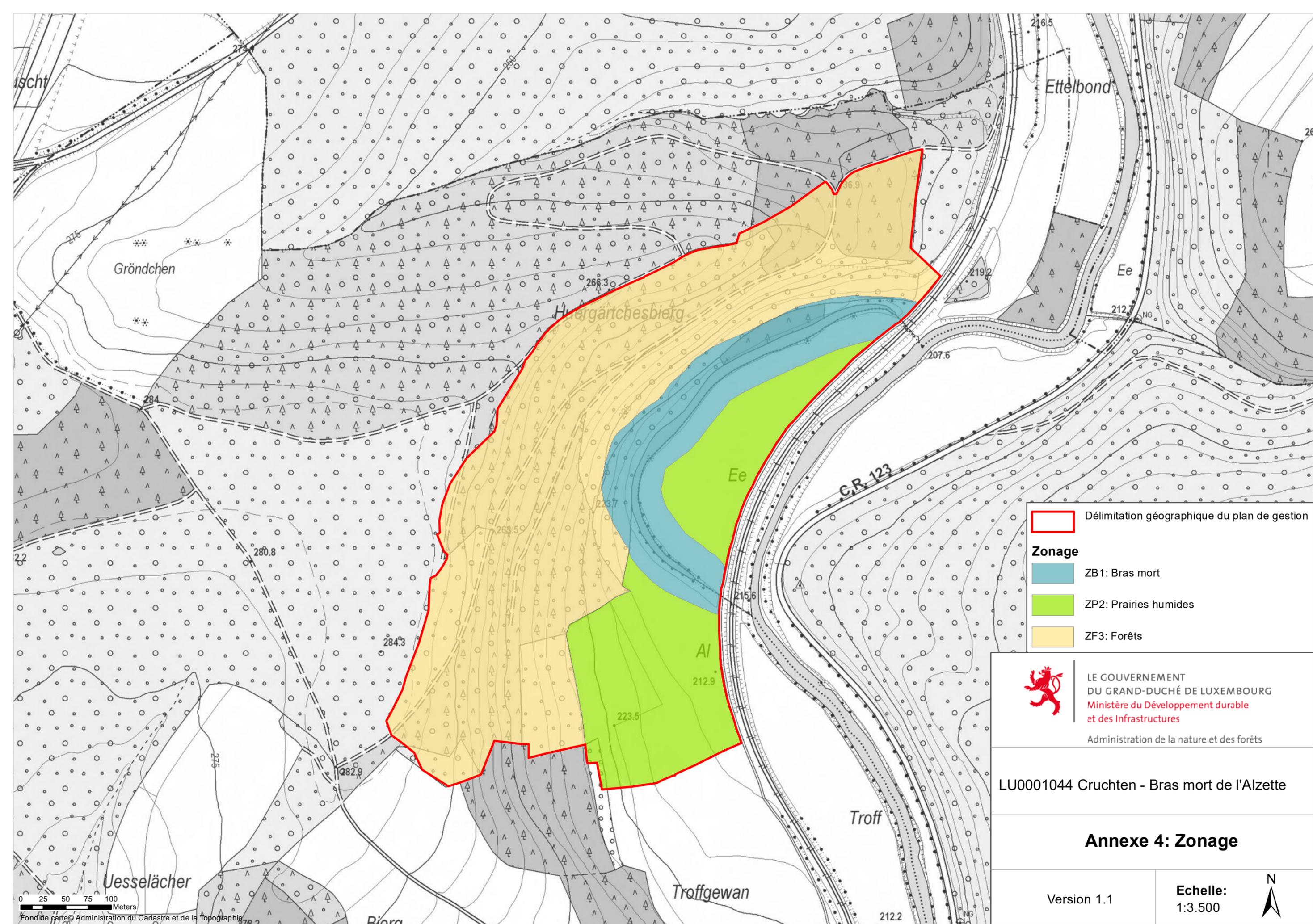
Version 1.1

Echelle:
1:3.500



0 25 50 75 100
Meters

Fond de carte © Administration du Cadastre et de la Topographie



 Délimitation géographique du plan de gestion
Zonage
 ZB1: Bras mort
 ZP2: Prairies humides
 ZF3: Forêts


 LE GOUVERNEMENT
 DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
 Ministère du Développement durable
 et des Infrastructures
 Administration de la nature et des forêts

LU0001044 Cruchten - Bras mort de l'Alzette

Annexe 4: Zonage

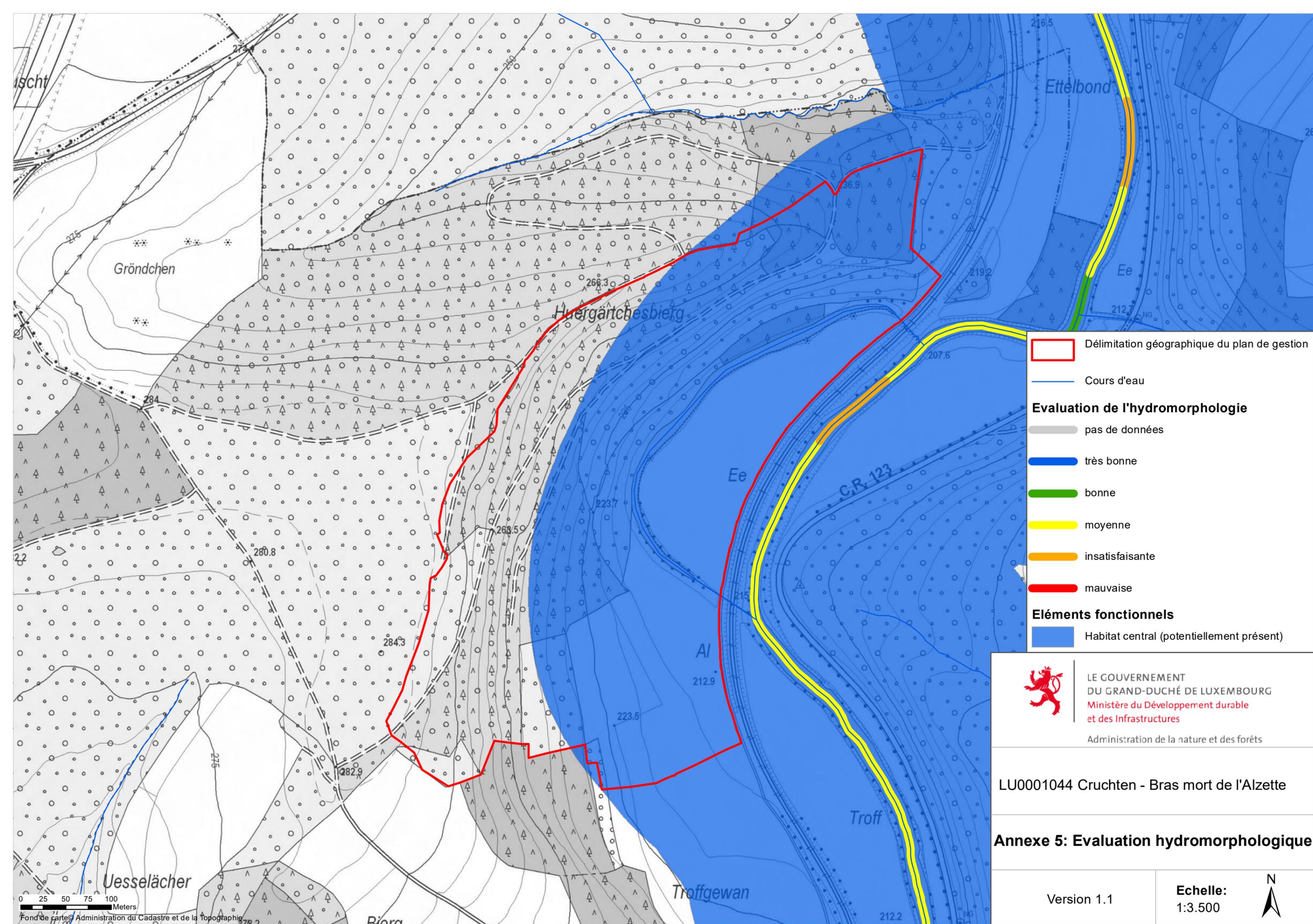
Version 1.1

Echelle:
 1:3.500



0 25 50 75 100 Meters

Fond de carte © Administration du Cadastre et de la Topographie



Délimitation géographique du plan de gestion
 Délimitation géographique du plan de gestion

Cours d'eau
 Cours d'eau

Evaluation de l'hydromorphologie

- pas de données
- très bonne
- bonne
- moyenne
- insatisfaisante
- mauvaise

Éléments fonctionnels

- Habitat central (potentiellement présent)

 LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures
Administration de la nature et des forêts

LU0001044 Cruchten - Bras mort de l'Alzette

Annexe 5: Evaluation hydromorphologique

Version 1.1

Echelle: 1:3.500

